



Radio Numérique Terrestre

J-7 pour les candidatures !

Dernière ligne droite pour les candidatures sur la Bande III. Après l'abandon de la Bande L, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a réussi à optimiser la nouvelle ressource. Cela permet en tout état de cause le droit de priorité prévu par la Loi, pour les éditeurs titulaires d'une autorisation. Les associatives doivent s'engouffrer dans cette brèche et la Loi de 86 doit être respectée. Reste la question de la norme et celle du financement. Le SNRL a, une nouvelle fois, saisi Christine Albanel sur l'exigence d'une multi normalisation et a proposé la création impérieuse d'un fonds dédié au numérique.

Depuis quatre ans le syndicat mène une bataille pour que les opérateurs indépendants aient toute leur place sur la nouvelle ressource. Nous avons préconisé le report de l'appel à candidature, et l'abandon de la Bande L (1). Cela a été fait. Vingt-cinq nouvelles fréquences viennent d'être dégagées par le régulateur (Bordeaux, Caen, Clermont Ferrand, Dijon, Marseille, Nancy, Rennes, Toulouse et Poitiers). C'est un succès. Mais c'est insuffisant et c'est pourquoi nous militons en faveur de l'attribution de la majeure partie du dividende numérique pour l'audiovisuel avec une part significative à la radiodiffusion de territoire. C'est pourquoi, également, nous nous opposons aux opérateurs de télécommunications et que nous soutenons le CSA dans son combat contre le libre marchandage du spectre entre opérateurs (2). Mais il faut maintenant passer à l'acte et que les radios associatives posent leur candidatures. La « **Cellule d'Appui syndicale au numérique** » travaille en permanence avec les postulants jusqu'au 1er octobre (3).

Normes : les jeux ne sont pas faits.

Il est maintenant acquis que le choix par Christine Albanel d'une norme unique de télévision, le T-DMB, est un non sens. Ni le débit imposé par le régulateur, ni les nouveaux terminaux ne permettent de faire de la télévision sur la radio. **Le syndicat a toujours dit que le lobbying astucieux du Groupement pour la Radio Numérique n'avait qu'une seule ambition : la confiscation de la nouvelle ressource au bénéfice des réseaux commerciaux, par l'exclusion financière des radios de territoires, dont la place est pourtant imposée par la Loi et dont le régulateur est garant.** C'est pourquoi le SNRL a une nouvelle fois saisi la Ministre de la Culture et de la Communication pour que le DAB +, d'exploitation moins onéreuse et techniquement plus accessible, soit autorisé en France. Le SNRL a invité le SIMAVELEC, le puissant syndicat industriel des matériels audiovisuels à intervenir en ce sens, au coté des équipementiers automobiles.

Les vierges effarouchées dans le lit du GRN

Bien entendu, les radios n'accordent aucun crédit aux bouffonneries et au mot d'ordre de « *boycott* » de quelques petits colporteurs de rumeurs invérifiables. Selon eux la FM, autrement dit la radio analogique en Bande II, serait éteinte en 2012 ! Leur fonds de commerce - la peur - fait le lit du GRN : écarter les associatives de la bande III (4). Bien au contraire, le SNRL a pour mot d'ordre « **Plein droit de fréquence pour les associatives sur la nouvelle ressource et sur toutes les bandes dédiées à la Radio ! Droit de priorité pour tous les éditeurs de services sur les territoires ! Les oligopoles des télécoms ne font pas la loi dans ce pays !** ». Le problème, distinct de celui de l'accès à la ressource, est la question du financement spécifique. Dès les autorisations accordées, cette nouvelle bataille devra trouver une issue favorable faute de quoi la bienveillante attention du régulateur (5) sera foulée au pied. Gilbert Andruccioli, membre de la Commission du FSER, a proposé à Christine Albanel dans le cadre de sa consultation officielle, la création d'un « **Fonds pour la modernisation et la numérisation des entreprises audiovisuelles** » (6). Le chiffrage syndical fait état **d'un besoin annuel supplémentaire de 16,5 M. €** pour les radios associatives sur les huit prochaines années.


Le SNRL à la pointe des expérimentations

Avec les radios volontaires et l'association « DR », le syndicat multiplie les expérimentations technologiques afin d'asseoir ses préconisations sur une ingénierie optimale. En bande III, sur Paris Pleyel et Nantes (avec le GRAM) ces essais ont été concluants en faveur du DAB + avec diffusion de données associées. Une expérimentation particulièrement significative vient de se conclure sur la numérisation sous la Bande I, en AM à Grasse, avec AGORA FM sur 26 Mhz (6). Enfin le syndicat proposera dans quelques semaines une expérimentation de numérisation en Bande I et II sous un standard non propriétaire, le DRM +. A partir du 10 octobre prochain et jusqu'à la fin de l'année 2009, le SNRL entame une tournée mondiale en promotion du DRM +. Il s'agit de démontrer que, tant que les auditeurs du monde entier ne bénéficieront pas de récepteurs adéquats, la Bande II, accessible à tous, peut être optimisée à moindre coût. Par voie de conséquence, les radios de la diversité culturelle, de l'information et de l'éducation populaire ne disparaîtront pas avec la fin, à moyen terme de la diffusion analogique.

- (1) voir www.snrl.org, pavé bleu « *dossier numérique* » en page d'accueil, et notamment la contribution du SNRL au groupe de travail numérique du CSA le 2 juillet 2008.
- (2) voir www.snrl.org, rubrique « *actualité* », communiqués et revue de presse.
- (3) radionumérique@snrl.org, dépôt ou envoi au CSA le 1er octobre 2008 au plus tard cachet de la poste faisant foi.
- (4) Publié sur le site « *Radioactu.com* ». Le quarteron de radios dont il s'agit n'a jamais produit la moindre étude, mené la moindre expérimentation, et n'a jamais émis le moindre avis lors des consultations menées par le Ministère de la Culture, de l'Industrie, du CSA, de la DDM, de la Commission du dividende, ni émis la moindre protestation lors des choix décisifs.
- (5) Avis du CSA du 17 avril 2007
- (6) voir sur www.snrl.org rubrique « *actualité* », communiqué « *FSER, une budgétisation inacceptable* »
- (7) voir le blog dédié <http://drmcotedazur.canalblog.com>. Il s'agit de déterminer si le « rayonnement ionosphérique » peut être réduit, si un deuxième programme peut être diffusé sur le même canal ainsi que le nombre de relais nécessaires en zone urbaine.

Saint Denis, le 25 septembre 2008

Siège social : Tour Paris-Pleyel - 153, Bd Anatole France - 93200 Saint-Denis, France (métro "Carrefour Pleyel" ligne 13)
www.snrl.org - Présidence : 04.91.55.56.85 et snrl@online.fr - Relations Adhérents et FSER : 04.93.36.90.89 et snrl@wanadoo.fr

SYNDICAT DÉCLARÉ SELON LA LOI DU 21 MARS 1884, N° D'EXISTENCE 93 B 04-184 DU 22 MARS 2004 MEMBRE DE L'ALLIANCE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE DE L'UNESCO 

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales de catégorie A régies selon la Loi de 1986. Elle rassemble, au titre des dispositions du Livre IV du Code du Travail, les radios associatives réunies par une charte de référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à la laïcité et à la Charte des journalistes, indépendantes des pouvoirs économiques, confessionnels et politiques. Le Syndicat National des Radios Libres est membre de l'USGERES, l'Union des Syndicats et Groupements des Employeurs de l'Economie Sociale, union interprofessionnelle représentative des associations, fondations, mutuelles et coopératives.